



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 48766

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le financement des formations au sein de la fonction publique hospitalière. Confrontés à des difficultés financières, certains établissements hospitaliers du secteur public sont désormais dans l'impossibilité de prendre en charge différentes formations, notamment celle d'infirmière anesthésiste qui correspond pourtant à un vrai besoin. Les agents hospitaliers ayant consenti de nombreux sacrifices pour être admis au sein de ces formations doivent soit y renoncer, soit s'endetter lourdement pour les financer eux-mêmes, mettant ainsi en péril leur santé financière puisque le coût de ces formations est souvent élevé (11 000 euros pour la formation d'infirmière anesthésiste) et qu'elles entraînent dans la plupart des cas une perte de salaire. Dès lors il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures pourraient être adoptées pour enrayer ce phénomène inquiétant.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48766

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4493

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)